

---

**Projet de Règlement ADM-175-1 modifiant le règlement ADM-175 concernant la gestion contractuelle et le contrôle budgétaire**

---

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a adopté le règlement ADM-175 concernant la gestion contractuelle et le contrôle budgétaire à sa séance ordinaire du 13 décembre 2023 ;

ATTENDU QUE l'article 212.1 du Code municipal permet d'ajouter aux pouvoirs et aux obligations de directeur général de la MRC ceux prévus aux deuxièmes et troisièmes alinéas de l'article 113 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été faits par le conseiller Jean-Guy Hamelin, lors de la séance de la MRC des Jardins-de-Napierville tenue le 14 février 2024 ;

QUE le présent règlement soit adopté, statué et décrété par ce qui suit :

1. Le règlement ADM-175 est modifié par l'ajout, après l'article 68, de l'article suivant :

**68.1 Autorité du directeur général** - Le directeur général est le fonctionnaire principal de la municipalité.

Il a autorité sur tous les autres fonctionnaires et employés de la municipalité, sauf sur le vérificateur général qui relève directement du conseil. À l'égard d'un fonctionnaire ou employé dont les fonctions sont prévues par la loi, l'autorité du directeur général n'est exercée que dans le cadre de son rôle de gestionnaire des ressources humaines, matérielles et financières de la municipalité et ne peut avoir pour effet d'entraver l'exercice de ces fonctions prévues par la loi.

Il peut suspendre un fonctionnaire ou employé de ses fonctions. Il doit immédiatement faire rapport de cette suspension au conseil. Le conseil décide du sort du fonctionnaire ou employé suspendu, après enquête.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site internet de la MRC des Jardins-de-Napierville.

Adopté à Saint-Michel, ce \_\_\_\_\_ 2024

\_\_\_\_\_  
Yves Boyer

Préfet

\_\_\_\_\_  
Amélie Latendresse

Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion : 14 février 2024

Dépôt de projet de règlement : 14 février 2024

Adoption du règlement :

Entrée en vigueur :